



VILLE DE  
**Launaguet**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Désignation d'un élu pour être  
« correspondant Sécurité Routière »**

**Délibération n° 2026.04.30.050**

**Rapporteur : Guy BUSIDAN**

La mobilisation des élus locaux est primordiale dans la lutte contre l'insécurité routière. C'est pourquoi, l'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Elu Référent Sécurité Routière dans leur commune ou groupement de communes.

Le maire est garant de la sécurité routière et du respect du Code de la Route. Il dispose du pouvoir de police de la circulation dans sa commune sur les voies ouvertes à la circulation (voies communales, chemins ruraux, pistes ou bandes cyclables, route départementale en agglomération).

Désigner un élu référent permet au maire d'optimiser l'action de ses services. Cet élu référent devient un interlocuteur privilégié auprès des différents acteurs concernés et de l'Etat.

Il est chargé d'identifier les problèmes de sécurité routière au sein de sa commune (respect de la réglementation, contrôles, urbanisme, déplacements, infrastructures, environnement, éducation...). Il doit pouvoir s'appuyer et mobiliser différents acteurs locaux (services techniques, police municipale, établissements scolaires, service jeunesse, médecins, auto-écoles, associations...) et établir un plan d'actions. Il informera et communiquera les actions mises en œuvre (installation de ralentisseurs ou radars pédagogiques, modification de la circulation, zone 30km/h, création de pistes cyclables, campagnes de prévention...).

Afin de mettre en œuvre cette information et cette sensibilisation, il est demandé aux membres du conseil municipal de nommer un correspondant sécurité routière.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner de M. Guy BUSIDAN correspondant sécurité routière.

Entendu cet exposé, les membres du conseil municipal décident :

- de désigner de M. Guy BUSIDAN correspondant sécurité routière.

**Voté à la majorité avec 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Marie MAILLARD**  
Secrétaire de séance,

**Georges DENEUVILLE**  
Maire

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : /</p> <p>Date convocation : 30 avril 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.</p> <p><b>Étaient excusés représentés(es) :</b> Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Yann GLEIZES (pouvoir à S. HADDAD), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY).</p> <p><b>Absent : /</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Marie MAILLARD</p>
---	--

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260430-DEL22026050-DE